

PROCES VERBAL DE SEANCE
DU MERCREDI 05 OCTOBRE 2022

A 18 H 30

Présents : Denis VEYRUNES, Guy CRESPLY, André LIDOINE, Jean MECA, Philippe POURCHET, Stéphane MORANNE, François CHALAUD, Thomas BOUËT, Julien CUNY, Johanna LEDREN

Pouvoir (s) : Annick BLACHERE donne procuration à Guy CRESPLY

Camille MARCHAND donne procuration à François CHALAUD

Thomas BOUËT donne procuration à Johanna LEDREN

Alexandra HAJEK à Philippe POURCHET

Absent(s) : SEDLAK Josef

Secrétaire de séance : Stéphane MORANNE

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Adhésion à la Carte Carburant PRO Carrefour Véhicules et Matériels du service technique

La séance est ouverte à : 18 h 30

1- Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance du 29 Juin 2022

Voté : à l'unanimité

2- Communication sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes la Communauté de Communes Pays d'Uzès (CCPU)

Après exposé, il est proposé de demander à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes Pays d'UZES de préciser comment il entend mettre en application les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Voté : à l'unanimité

Stéphane MORANNE a souligné la nécessité pour la Mairie de soutenir les initiatives de développements économiques de la CCPU. La Chambre régionale des comptes a souligné le vieillissement de la population du territoire et l'évasion des actifs vers les zones

économiques voisines (NIMES, ALES voire BAGNOLS ou AVIGNON), notamment les jeunes actifs.

3- Reversement de la Taxe d'Aménagement à la CCPU : Reporté

4- Approbation du rapport de la CLECT : Adhésion Commune Argilliers à la CCPU

Après exposé, il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT susvisé

Voté : à l'unanimité

5- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

A compter du 1er janvier 2023, il est proposé :

D'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée qui s'appliquera au Budget Principal M14

DE maintenir le vote du budget par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;

D'adopter la fongibilité des crédits : la gestion des dépenses imprévues

Voté : à l'unanimité

6- Décision(s) Modificative(s) M14 - Budget Principal « Commune » 2022

Après exposé, il est proposé les mouvements suivants :

En investissement

DEPENSES :

Chapitre 23 : Immobilisations en cours, Article 2313 : Construction : - 86 974 €

Chapitre 21 : Immobilisation Corporelle :

Article 2135

Installations Générales, Agencements, Aménagements : + 86 974 €

Article 2183 : Matériels de bureau et Informatiques : + 4 300 €

Chapitre 020 : Article 020 : Dépenses Imprévues : - 4 300 €

En Fonctionnement :

RECETTES :

Inscription d'une recette perçue non prévue au BP : +11 496 €

Chapitre 013 : Atténuation de Charges :

Article :6419 : Remboursements sur rémunération du Personnel : + 10 696 €

Article 6456 : Remboursements sur charges de Sécurité Sociale... : + 800 €

DEPENSES :

Chapitre 67 : Charges Exceptionnelles

Article 6712 : Amendes fiscales et Pénales : + 10 471 €

Chapitre 011 : Charges à caractères Générales :

Article 6288 : Autres services Extérieurs : + 1 025 €

Voté : à l'unanimité

7- Décision (s) Modificative(s) M49- Budget Annexe Eau et Assainissement 2022

Après exposé, il est proposé les mouvements suivants :

En Fonctionnement :

RECETTES :

Inscription d'une recette perçue non prévue au BP : + 20 684 € chapitre 70

Et ventiler ainsi :

Chapitre 70 : VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS, MARCHANDISES

Art. - 70613 Participations pour assainissement collectif : + 10 078 €

Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Art. - 777 Quote-part subvention d'inv. virée au résultat de l'exercice : + 10 606 €

DEPENSES :

Chapitre 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES :

Art. - 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 907.64 €

Art. - 678 Autres charges exceptionnelles : + 242. 00 €

Chapitre 012 : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

Art. - 621 Personnel extérieur au service Charges du personnel : + 17 200.12 €

Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Art. - 6811(ordre) Dotations amortissements... : + 1 804.66 €

En investissement :

DEPENSES :

Chapitre : 020 DEPENSES IMPREVUES :

Art. - 020 Dépenses imprévues : - 10 606 €

Art. - 1391(ordre) subvent équipements :

Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 10 606 €

RECETTES :

Ch. - 001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE :

Art. - 001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE : - 1 804.66 €

Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Art. - 2818 AMORTISSEMENTS DIVERS : + 1 804.66 €

Voté : à l'unanimité

8- Remboursement du personnel utilisé par le BP M49 au profit du BP M14

Après exposé, l'emploi créée, pour pallier le remplacement de l'agent à temps partiel sur autorisation, est ventilé à 40 % de sa rémunération brute et de ses charges patronales

Voté : à l'unanimité

9- Règlement Cantine

Après exposé, il est proposé d'augmenter le tarif du repas majoré en cas d'absence injustifié, et ou d'une inscription hors délai de 1 € soit un repas majoré à 6 €.

Voté : à la majorité

Abstentions : 2 Johanna LEDREN et Thomas BOUËT

10- Crédit(s) Relais avance de TVA : Travaux Aménagements des Centres Villages

Après exposé, il est proposé d'effectuer un crédit relais (24 mois) pour un montant maximum de 230 900 € (Avance de TVA et de Subventions) dans le cadre de l'opération Travaux Aménagement des centres Villages, Taux : 1.87%

Voté : à l'unanimité

11- Cartes Cadeaux : Agents Communaux

Après exposé il est proposé de maintenir le montant maximal de 200 € par carte cadeau pour les agents titulaires et les agents contractuels d'un contrat supérieur à 1 an l'occasion :

- Des Fêtes de fin d'Année

Voté : à l'unanimité

12- Suppression d'un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif à 25 heures hebdomadaire - Remplacé par la Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à 25 heures Hebdomadaire

Après exposé, il est proposé de supprimer l'emploi non permanent au grade d'adjoint administratif à 25 heures hebdomadaire et de le remplacer par la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à 25 heures Hebdomadaire

Voté : à l'unanimité

13- Suppression d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique à 32 heures hebdomadaire Remplacé par la Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaire

Après exposé, à compter du 01 Novembre 2022, il est proposé de supprimer l'emploi permanent au grade d'adjoint technique à 32 heures hebdomadaire et de le remplacer par la création d'un emploi permanent au grade d'adjoint technique à 35 heures hebdomadaire.

Voté : à l'unanimité

14- Création d'un emploi d'adjoint technique non permanent à 20 heures hebdomadaire

Après exposé, à compter du 06 Octobre 2022, il est proposé de créer emploi d'adjoint technique non permanent adjoint technique à 20 heures hebdomadaire pour faire face à besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Voté : à l'unanimité

15- Annualisation du temps de travail des agents travaillant selon le rythme scolaire

Après exposé, il est proposé d'accepter l'annualisation du temps de travail des agents travaillant selon le rythme scolaire

Voté : à l'unanimité

16- Adhésion à la Carte Carburant PRO Carrefour Véhicules et Matériels du service technique

Après exposé, il est proposé d'adhérer à la Carte carburant Pro Carrefour et à la mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des factures et approuve la convention tripartite entre notre commune, Carrefour et le comptable public d'UZES.

Voté : à l'unanimité

17- Questions diverses

La séance est levée à 20 h 00.